



Octobre 2025



# L'info-parents

## Inscription au secondaire

La période d'inscription officielle au secondaire se déroule pendant le mois d'octobre, soit du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2025. Les parents des élèves de 6<sup>e</sup> année qui désirent inscrire leur enfant à l'une des écoles secondaires du quartier du CSSDM, doivent remplir et déposer une demande d'admission et d'inscription au secrétariat de l'école choisie.

Pour plus d'informations nous vous invitons à consulter l'adresse suivante : **Portes ouvertes 2025 - Écoles secondaires à Montréal - CSSDM**

- ⇒ 16 octobre de 17h30 à 21h: Portes ouvertes à l'école Saint-Luc (dernier départ pour la visite 20h30)
- ⇒ 21 octobre de 18h à 21h : Portes ouvertes à l'école La Voie (l'heure des portes ouvertes vous sera communiqué





## Service de garde

### Départ d'un enfant à partir de 15h49

Lorsque vous venez chercher votre enfant au SDG à partir de 15h49, il est obligatoire d'informer la personne responsable postée à l'accueil. Elle prendra en note le départ de l'élève.

### Fermeture du SDG à 18h

Le service de garde de l'école ferme à 18h. Il faut donc venir chercher votre enfant avant 18h, sinon des frais additionnels vous seront chargés.

### Journée pédagogique

Il y aura une journée pédagogique le mercredi 8 octobre. Pour souligner la venue de l'Halloween, vos enfants vivront une aventure théâtrale immersive où se mêlent imagination, collaboration et plaisir sous le thème de la sorcellerie.

-Un enfant non inscrit ne pourra pas participer à la journée pédagogique.

-Le service de la mesure alimentaire n'est pas offert lors d'une journée pédagogique. Il faut prévoir un repas froid ainsi que deux collations pour votre enfant.

### Objets de la maison

Il est **interdit** d'amener à l'école des jouets de la maison. Si votre enfant amène un téléphone cellulaire à l'école, les règles du code de vie de l'école s'appliqueront aussi au service de garde.

## Visiteurs dans l'école

Pour la sécurité de votre enfant, toute personne venant à l'école doit se présenter au secrétariat. **Aucun visiteur n'est autorisé à circuler dans l'école sans permission, et ce, en tout temps.** Les heures d'ouverture du secrétariat sont de 8h15 à 11h45 et de 12h45 à 16h15.

## Lait et collations

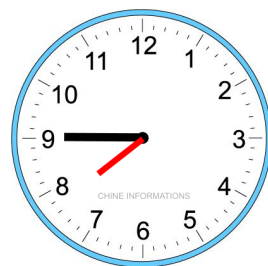
À partir du lundi 6 octobre 2025, les élèves de l'école recevront 4 matins par semaine des berlingots de lait en classe (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Ils bénéficieront aussi de collations nutritives telles que du fromage, du yogourt, des céréales multigrains, des craquelins au quinoa ou chia, des fruits frais ou séchés et des biscuits ou muffins à l'avoine. Les collations seront données aux enfants tous les matins.



### RETARDS

Nous vous rappelons que les élèves doivent être arrivés le matin **avant la cloche de 8 h39** pour entrer à l'école et débiter la classe à l'heure prévue.

Lorsque les élèves sont en retard, ils doivent se présenter au secrétariat. Ils ne doivent pas rejoindre leur groupe. La secrétaire assure le suivi des absences et retards.



## Météo et vêtements

Avec l'arrivée de l'automne, le temps froid sera bientôt de retour. Parfois certains élèves sont trop peu habillés lorsqu'ils jouent à l'extérieur. Nous vous demandons donc de vous assurer que vos enfants portent des vêtements chauds avant de partir pour leur journée à l'école afin qu'ils soient adéquatement vêtus selon les températures extérieures. Aussi, puisque nous devons garder les fenêtres ouvertes dans les classes dans le but d'assurer une bonne circulation d'air, il est nécessaire de fournir à votre enfant un chandail chaud (coton ouaté).



## Interdiction du téléphone cellulaire à l'école

Le 25 août, le nouveau règlement a été adopté concernant l'usage du téléphone cellulaire sur les lieux d'école.



Il est interdit aux élèves d'utiliser, en tout temps et en tout lieu (à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments de l'école), un cellulaire, des écouteurs et tout autre appareil mobile personnel, sauf lorsque cette utilisation est requise pour l'un ou l'autre des motifs suivants :

- 1° les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant ;
- 2° l'état de santé de l'élève ou pour porter secours à toute personne en raison de son état de santé ou de toute autre situation d'urgence ;
- 3° les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Si l'élève se présente à l'établissement avec un appareil mobile personnel, il doit le laisser dans son sac à dos.

L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables.

## Course-école

Une superbe activité sportive est organisée par nos deux enseignants d'éducation physique, M. Amine et M. Abderrahim, pour les élèves de la 1re à la 6e année de l'école le lundi 6 octobre prochain au parc Kent. C'est une occasion parfaite de promouvoir l'activité physique tout en nous permettant de vivre un moment agréable avec eux. Merci de vous assurer qu'ils aient leurs souliers de course et qu'ils soient habillés en conséquence.

## Une 1<sup>re</sup> communication officielle ~ information

Vous aurez cette communication de votre enfant via MOZAÏK parents le 10 octobre. Ce document est un bulletin préliminaire qui vous indiquera sommairement les progrès ou les défis de votre enfant en français, en mathématique et, dans certains cas, au plan comportemental. Les rencontres individuelles de parents auront lieu le 19 novembre 2025 lors de la remise du premier bulletin officiel.

## Agenda ~ action

Il est important de remplir la 1<sup>re</sup> page (fiche d'identification) de l'agenda avec toutes les informations demandées. Ensuite, prenez le temps de lire les pages **PE-2 à PE-5** sur le **Code de vie**. Mettez votre enfant à contribution afin de trouver les moyens pour respecter le code de vie.

## Photo scolaire

Les photos scolaires seront prises **le jeudi 23 octobre**. Nous souhaitons que tous les enfants soient présents pour la photo scolaire, afin d'avoir tous les élèves sur les photos de classe. Nous vous rappelons qu'il faut avoir signé le formulaire « autorisation de prises de photos » que nous vous avons remis en début d'année.



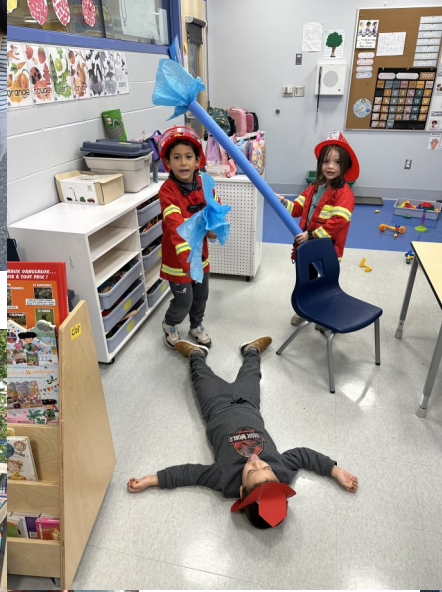
## En cas d'absence...

Nous vous rappelons qu'en cas d'absence ou de retard non-motivé de votre enfant, il est important d'aviser l'école avant 8h15 le matin ou avant 13h10 l'après-midi. Vous pouvez laisser votre message au poste 3506 (secrétariat).

Merci de votre collaboration!



## Photos de la fête de la rentrée



## *Dates à retenir*

- 8 octobre: Journée pédagogique
- 10 octobre: Première communication
- 13 octobre: Congé—Action de Grâce
- 23 octobre: Photo scolaire
- 30 octobre: Dépistage visuel pour les élèves du préscolaire
- 31 octobre: Fête de l'Halloween

